



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ANNÉE 2021

PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue le 8 décembre 2020, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner le présent avis public du contenu du calendrier.

La Ville de L'Assomption présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 :


Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au centre communautaire de L'Assomption situé au 379, rue Dorval.

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à **19 h 30**.

Dates :	Mardi 12 janvier 2021	Mardi 13 juillet 2021
	Mardi 9 février 2021	Mardi 10 août 2021
	Mardi 9 mars 2021	Mardi 14 septembre 2021
	Mardi 13 avril 2021	Mardi 5 octobre 2021
	Mardi 11 mai 2021	Mardi 23 novembre 2021
	Mardi 8 juin 2021	Mardi 14 décembre 2021

Dans l'éventualité où la santé publique met en place des directives ordonnant de tenir les séances du conseil à huis clos, celles-ci auront lieu au complexe municipal sis au 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord et feront l'objet d'une diffusion sur internet.

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois de janvier 2021.


Jean-Michel Frederick
Greffier et avocat